

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00870
Numéro SIREN : 840 499 867
Nom ou dénomination : ELDRADE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt 4670

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée ELDRADE en société par actions simplifiée

ELDRADE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 4 131 850 €

2 Rue des Vauchaux

76520 MESNIL RAOUL

Audit Normandie Conseil

Sarl au capital de 10 000 €

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
comptes, membre de la CRCC de Normandie

26 Rue Alfred Kastler

76130 MONT SAINT AIGNAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée ELDRADE en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 9 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les éléments financiers examinés sont constitués par les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ainsi que la balance générale des comptes arrêtée au 30 avril 2022 mis à notre disposition par vous-même et votre expert-comptable ;

- A partir de ces éléments, nous constatons que la société a poursuivi son activité sur l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022. L'activité de la société étant constituée par la détention et la gestion de titres de participation, aucun chiffre d'affaires n'est comptabilisé au titre de l'exercice 2021 et au 30 avril 2022 ;
- Les autres achats et charges externes atteignent 11 K€ environ (+2 K€ / +20 %) au 30 avril 2022. Les principales variations concernent :
 - o Le poste « Honoraires comptables » : 0 K€ (-2 K€),
 - o Le poste « Honoraires juridiques » : -1 K€ (-1 K€),
 - o Le poste « Frais bancaires » : 10 K€ (+5 K€).
- Les impôts et taxes au 30 avril 2022 ne sont pas comptabilisés. Ils atteignaient 22 K€ environ au 31 décembre 2021. Ils correspondaient à des droits d'enregistrement liés à l'acquisition de titres de participation ;
- Les dotations aux amortissements n'ont pas été comptabilisées au 30 avril 2022. Elles n'étaient pas significatives au 31 décembre 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 12 K€ environ contre un résultat déficitaire de 50 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Le résultat financier au 30 avril 2022 atteint +12 K€ . Il atteignait + 437 K€ au 31 décembre 2021. Il était constitué essentiellement par l'enregistrement de dividendes et les produits de cession des valeurs mobilières de placement ;
- Le résultat exceptionnel est nul au 30 avril 2022 comme au 31 décembre 2021;
- Au 30 avril 2022, la société n'a pas constaté d'impôt sur les sociétés. Il atteignait 46 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Le résultat net estimé au 30 avril 2022 est un bénéfice de 0.3 K€ environ contre un bénéfice de 270 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- La trésorerie reste positive au 30 avril 2022 à + 4 707 K€ (+9 K€) ;
- Les capitaux propres estimés de la société au 30 avril 2022 ressortent à +6 870 K€ environ pour un capital social de 4 132 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mont Saint Aignan, le 20 juin 2022

Audit Normandie Conseil
Le Commissaire à la transformation



Sébastien Folliot
Associé